

Pourquoi un entretien ?

C'est un moment d'écoute, d'échange et d'information

autour de votre grossesse, de votre accouchement et de l'arrivée de votre enfant, et non un examen médical.

Vous pouvez y exprimer :

- Ce que vous **vivez** et avez vécu.
- Ce que vous **ressentez**.
- Ce que vous **savez**, ce que vous **pensez**.
- Ce que vous **voulez connaître**.
- Ce que vous **souhaitez, acceptez et voulez faire**.



Il permet au professionnel qui suit votre grossesse :

- De **répondre à vos questions**.
- D'**adapter le suivi** de votre grossesse à vos besoins, qui peuvent varier, évoluer dans le temps.
- De vous **accompagner dans vos choix** et décisions concernant votre santé, la grossesse, l'accouchement, la durée du séjour en maternité...
- De vous **orienter vers des professionnels** susceptibles de vous apporter une aide supplémentaire pour votre suivi et /ou celui de votre futur enfant.
- De **planifier les séances prénatales de PNP** (Préparation à la Naissance et à la Parentalité).

À quel moment ?

- **Dès le 4^{ème} mois de grossesse**, mais il peut aussi avoir lieu plus tard (ou plus tôt si vous en ressentez le besoin).

AVEC QUEL PROFESSIONNEL ? ET OÙ ?

- Avec le **professionnel de votre choix**.
- En **cabinet libéral, à la maternité ou en PMI**.
- **Majoritairement réalisé par les sages-femmes, il peut également être assuré par un médecin (généraliste ou médecin gynécologue)**.

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Vous avez le choix de venir seule ou en couple. **Cet entretien, d'une durée de 45 min à 1 h, est confidentiel.**

Avec votre accord, des informations pourront être partagées avec les autres professionnels de santé impliqués dans votre suivi.



POUR QUI ? COMMENT ?

- > Pour toutes les femmes enceintes et les couples qui le souhaitent.
- > Pas besoin de prescription médicale.
- > **Aucune avance de frais, il est pris en charge à 100% par la sécurité sociale.**



DURANT CET ENTRETIEN VOUS POURREZ ABORDER PAR EXEMPLE :

- > *Comment vivre au mieux ma grossesse et préparer l'arrivée du bébé ?*
- > *Quels sont mes droits ?*
- > *Quelles sont les sources d'informations fiables ?*
- > *Quel est mon projet pour la naissance ?*
- > *L'alimentation du nouveau-né*
- > ...

POUR INFORMATION :

Un second entretien est proposé pendant la grossesse. Il permet plus particulièrement d'organiser votre retour à la maison. Contactez la sage-femme de votre choix qui vous suivra à la sortie de la maternité.